

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
45^e SEANCE
tenue le
mardi 24 novembre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45^e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.45
1^{er} décembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX

1. Le PRESIDENT, soulignant qu'en ce qui concerne les travaux du Conseil économique et social, les mandats de la Deuxième et de la Troisième Commission sont complémentaires, rappelle qu'il a été suggéré à la 28e séance, au sujet de la négociation des résolutions relatives au programme de travail, que les paragraphes du dispositif concernant l'inscription de points à l'ordre du jour ou la présentation de rapports à des sessions ultérieures de la Deuxième ou de la Troisième Commission soient mis entre crochets; cette décision avait alors été adoptée sans objection. Le Président exprime l'espoir qu'il en ira de même lors de la présente séance.

2. M. YENEL (Philippines) appuie la proposition du Président et demande que le Secrétariat établisse une liste des rapports et points à inscrire à l'ordre du jour demandés dans ces projets de résolution pour faciliter le travail de la Commission.

3. Il en est ainsi décidé.

4. M. GUERRERO (Philippines) se félicite que le point 141, intitulé "Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre" doive être examiné par l'Assemblée générale plénière et demande que les Philippines soient ajoutées à la liste des auteurs du projet de résolution.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/47/L.50, A/C.2/47/L.39)

Projet de résolution A/C.2/47/L.50

5. M. BIAOU (Bénin) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.50 intitulé "Deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique" et fait observer que ce texte n'est pas réellement nouveau, car il est très proche de celui de la résolution 1992/44 adoptée en juillet 1992 par le Conseil économique et social. L'unique élément nouveau figure au paragraphe 9 du dispositif, qui demande qu'un examen à mi-parcours de l'application du programme de la deuxième Décennie soit établi et qu'un rapport à ce sujet soit présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. L'intervenant exprime l'espoir que la résolution sera adoptée par consensus.

Projet de résolution A/C.2/47/L.39.

6. Mlle DIOP (Sénégal), en sa qualité de Vice-Présidente, annonce que les négociations sur le projet de résolution A/C.2/47/L.39, intitulé "Sommet sur la promotion économique des femmes rurales", ont permis d'aboutir à un consensus. Elle indique qu'à la première ligne du sixième alinéa du préambule, il faut remplacer les mots "à la Présidente" par "au pays hôte", et demande que le projet de résolution soit adopté par consensus.

/...

7. M. GUERRERO (Philippines) annonce que son pays doit être ajouté à la liste des auteurs du projet de résolution.
8. M. PORTOCARRERO (Belgique) annonce que le Bangladesh et le Lesotho se joignent aux auteurs du texte.
9. M. GERTZE (Namibie) et M. EL SIDDING (Soudan) s'associent aux auteurs du projet de résolution.
10. Le projet de résolution A/C.2/47/L.39 est adopté.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite) (A/C.2/47/L.48, L.49, L.15/Rev.1, L.19/Rev.1 et L.26/Rev.1)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Projet de résolution A/C.2/47/L.48

11. M. AMMARIN (Jordanie) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.48 intitulé "Secours d'urgence au Soudan" et fait observer que ce pays est très touché par les guerres qui ravagent les pays voisins en raison des afflux massifs de réfugiés. Bien que la production agricole ait augmenté, elle reste insuffisante et le Soudan a besoin d'une assistance extérieure. Par ailleurs, le Suriname s'est joint aux auteurs du projet de résolution.

Projet de résolution A/C.2/47/L.49

12. M. MSENGEZI (Zimbabwe) présente le projet de résolution A/C.2/47/L.49, intitulé "Assistance spéciale aux Etats de première ligne" et indique que la Finlande et la Jamahiriya arabe libyenne se sont jointes aux auteurs du projet de résolution. Il rappelle que dans ce texte, l'Assemblée générale réaffirme la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et se félicite des élections libres en Angola et de l'accord de paix intervenu au Mozambique. Etant donné la sécheresse qui dévaste l'Afrique australe et la persistance des conséquences négatives des actes d'agression et de déstabilisation perpétrés dans la région, la communauté internationale est invitée à continuer de fournir une aide aux Etats de première ligne.

Projet de résolution A/C.2/47/L.15/Rev.1

13. Mlle DIOP (Sénégal) en sa qualité de Vice-Présidente, dit que les consultations ont pris beaucoup de temps et recommande que le projet de résolution soit adopté sans vote, étant entendu que le paragraphe 6 du dispositif restera entre crochets.

14. Le projet de résolution A/C.2/47/L.15/Rev.1 est adopté.

Projet de résolution A/C.2/47/L.19/Rev.1

15. Le PRESIDENT annonce que la Colombie s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.19/Rev.1.

/...

16. Mlle DIOP (Sénégal) dit, en sa qualité de Vice-Présidente, que les négociations ont connu un heureux dénouement et propose que la Commission approuve le projet, étant entendu que le paragraphe 3 du dispositif restera entre crochets.

17. Le projet de résolution A/C.2/47/L.19/Rev.1 est adopté.

Projet de résolution A/C.2/47/L.26/Rev.1

18. Le PRESIDENT annonce que la Colombie et la Finlande se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.26/Rev.1.

19. M. MUCHANGA (Zambie) dit que la Zambie souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.26/Rev.1.

20. Mlle DIOP (Sénégal) signale, en sa qualité de Vice-Présidente, que les consultations tenues au sujet du projet de résolution ont été fructueuses, et recommande que le projet soit adopté, étant entendu que le paragraphe 3 du dispositif restera entre crochets.

21. Le projet de résolution A/C.2/47/L.26/Rev.1 est adopté.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

Projet de résolution A/C.2/47/L.11

22. Mlle DIOP (Sénégal), en sa qualité de Vice-Présidente, signale que les négociations tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/47/L.11 ont été fructueuses et recommande que le projet soit adopté, étant entendu que le paragraphe 3 du dispositif restera entre crochets.

23. Le projet de résolution A/C.2/47/L.11 est approuvé, avec les modifications introduites verbalement.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

- a) RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT
- b) APPLICATION DE LA STRATEGIE INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT POUR LA QUATRIEME DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution A/C.2/47/L.9

24. M. GUERRERO (Philippines) fait observer que les documents énumérés dans le troisième paragraphe du préambule sont des documents de fond et exprime l'avis que, à la suite des consultations officieuses tenues sur la question, la

/...

(M. Guerrero, Philippines)

Commission pourrait adopter le texte sans vote, étant entendu que les paragraphes 3 et 4 du dispositif seront mis entre crochets.

25. M. MA ZHAOXU (Chine) tient à faire observer avant que le projet de résolution ne soit adopté que, dans la version chinoise, le nom de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est cité de façon erronée.

26. M. BIAOU (Bénin) signale qu'en français également, il faut rectifier le sigle de cette Conférence au troisième alinéa du préambule.

27. Le projet de résolution A/C.2/47/L.9, tel que modifié oralement, est adopté.

28. Mlle KELLEY (Secrétaire de la Commission), annonce au sujet des divers projets de résolution présentés à la Commission, que plusieurs pays ont indiqué qu'ils souhaitent se joindre aux auteurs des textes, à savoir, pour le projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1, Gabon, Saint-Vincent et les Grenadines, Sainte-Lucie, République démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie et Vanuatu; pour le projet de résolution A/C.2/47/L.28, Namibie, Sénégal et Sri Lanka; pour le projet de résolution A/C.2/47/L.29, Maroc; pour le projet de résolution A/C.2/47/L.36, Oman, Singapour, Somalie et Thaïlande et pour le projet de résolution A/C.2/47/L.37, Espagne, Iles Salomon et Samoa.

29. Mlle RAMIREZ (Panama) et M. MSENGEZI (Zimbabwe) font savoir que leurs délégations se joignent aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.7/Rev.1.

30. M. BIAOU (Bénin) fait savoir que sa délégation s'associe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.28, de même que celles de la Tunisie et de l'Equateur. Par ailleurs, bien que le Bénin soit au nombre des coauteurs du projet de résolution relatif à l'assistance pour le relèvement et le développement de Djibouti (A/C.2/47/L.20/Rev.1), son nom ne figure pas dans la liste des auteurs et doit y être ajouté. De plus, le Bénin doit être à la liste des auteurs du projet de résolution A/C.2/47/L.49, relatif à l'assistance spéciale aux Etats de première ligne.

31. M. PRASODJO (Indonésie) dit que son pays se joint aux auteurs du projet de résolution relatif à l'assistance économique à Vanuatu (A/C.2/47/L.37).

32. Le PRESIDENT annonce que le point 141, intitulé "Assistance internationale d'urgence à la reconstruction de l'Afghanistan dévasté par la guerre", qui avait à l'origine été soumis à la Deuxième Commission, sera en fait examiné en séance plénière conformément à une recommandation adressée à l'Assemblée générale par son Bureau à la demande de l'Afghanistan.

La séance est levée à 16 h 25.